

*Proposition présentée par les députés :*

*MM. André Pfeffer, Stéphane Florey, Patrick Lussi, Michel Baud, Thomas Bläsi, Marc Falquet, Bernhard Riedweg, Eric Leyvraz, Christo Ivanov, Norbert Maendly*

*Date de dépôt : 12 mai 2016*

## **Proposition de résolution**

### **« Stop requérants d’asile » demandant à la Confédération de geler l’arrivée de nouveaux requérants d’asile sur le canton de Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que Genève connaît d’importantes difficultés avec l’intégration, le logement et les coûts non couverts par la Confédération pour l’accueil des requérants d’asile ;
- que 39 500 demandes d’asile ont été déposées en Suisse en 2015 et que ce nombre devrait fortement croître en 2016 ;
- que la Suisse a accueilli près de 4% des 1 005 504 migrants arrivés en Europe en 2015, alors que l’Espagne n’en a accueilli que le 1% ;
- que des communes des pays ibériques ont toutes les peines du monde à recevoir les requérants qu’elles se proposent d’accueillir ;
- que de plus en plus de personnes affluent en Suisse notamment en raison du niveau élevé des prestations sociales délivrées et de l’assurance d’une prise en charge totale et illimitée dans le temps ;
- que le canton de Genève fait face à des coûts de prise en charge des requérants d’asile très élevés et supérieurs aux autres cantons, alors que ses caisses sont vides ;
- que les structures sociales publiques et privées sont déjà débordées par la population locale précarisée ;

- que Genève compte 22 000 bénéficiaires de l'aide sociale et 16 500 demandeurs d'emploi ;
- que Genève peine à s'occuper de ses propres citoyens précarisés ;
- que chaque requérant d'asile doit être doté d'un assistant social ;
- les changements de valeurs et culturels provoqués par l'immigration non maîtrisée ;
- la nécessité d'éviter la création de ghettos à Genève ;
- les difficultés à intégrer les personnes issues de l'asile sur le marché du travail ;
- que ces personnes émargeront durablement à l'aide sociale ;
- l'incapacité de la Confédération à maîtriser les flux migratoires qui se répercutent financièrement et socialement sur les cantons et les communes mis devant le fait accompli ;
- la difficulté à trouver des dispositifs d'hébergement pour requérants d'asile sur le territoire genevois, exigu et surdensifié, où le nombre de requérants d'asile au km<sup>2</sup> est le plus élevé d'Europe ;
- que, faute de logements, d'anciens requérants en possession d'un permis « B-OASA », « C-OASA » ou d'un passeport suisses sont toujours hébergés dans des structures prévues pour l'accueil des requérants ;
- que la modification de la LAT adoptée par le parlement, couplée à la préservation indispensable des terres agricoles, rend particulièrement difficile la création de logements ;
- que de nombreux Genevois, exclus du marché du logement, notamment du logement social capté à 50% selon les règles d'attribution des fondations par les populations migrantes, sont contraints d'émigrer en France ou dans le canton de Vaud, ce qui péjore les rentrées fiscales du canton de Genève ;
- que le taux d'occupation des logements à Genève est le plus élevé de Suisse (0,68 hab./pièce contre 0,61 en moyenne suisse) ;
- la forte proportion d'hommes parmi les requérants d'asile ;
- la réticence des communes et l'opposition de leurs habitants à accueillir des requérants d'asile,

invite le Conseil fédéral

- à cesser d’attribuer des requérants d’asile au canton de Genève jusqu’à la mise en place des centres fédéraux ;
- à autoriser le canton de Genève à choisir des requérants d’asile en fonction du genre afin d’éviter d’avoir des centres composés exclusivement de jeunes hommes célibataires à proximité des écoles et des préaux.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

### **I. Explosion du nombre de demandes d'asile enregistrées en Suisse et perspectives**

Le 9 juin 2013, 78% des Suisses acceptaient une révision de la loi sur l'asile dans l'espoir notamment de rendre notre pays moins attractif pour certaines catégories de personnes, comme les personnes ayant refusé de servir dans leur pays d'origine. En pratique, le département fédéral de justice et police n'a jamais mis en œuvre bon nombre des mesures pourtant plébiscitées par le Peuple. Pour preuve, le nombre de pseudo-demandeurs d'asile en provenance d'Erythrée, plutôt des migrants économiques, est passé de 2563 à 9966 personnes entre 2013 à aujourd'hui. D'une manière plus générale, le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse est passé de 10 844 (2007) à 39 532 (2015). Entre 2014 et 2015, la hausse des demandes d'asile en Suisse atteint 66% et concerne en premier lieu des personnes en provenance d'Erythrée et d'Afghanistan. Pour 2016, le secrétaire d'Etat aux migrations, Mario Gattiker, a estimé dans un entretien accordé au *Blick*<sup>1</sup>, « qu'il était envisageable qu'il y ait encore plus de demandes d'asile ».

La révision de la loi sur l'asile qui sera soumise au vote le 5 juin 2016 ne jouera, d'après le président de la Conférence des directeurs des départements cantonaux de justice et police, aucun rôle face à l'augmentation prévisible du nombre de demandes d'asile.

Il sied de rappeler que le tiers de tous les requérants d'asile ont bénéficié d'une admission provisoire malgré le rejet de leur demande d'asile ou une non-entrée en matière et ne devront probablement jamais quitter le pays, ce qui correspond à un pourcentage total de personnes restant en Suisse de 60%.

### **II. Impact de l'asile sur les dépenses cantonales**

Les cantons et les communes assument de nombreuses charges liées à l'asile. Ces coûts, estimés à 2 milliards de francs, comprennent notamment les dépenses occasionnées par les requérants d'asile délinquants pour la police, les tribunaux et les prisons. La caisse de l'assurance-chômage est elle

---

<sup>1</sup> <http://www.blick.ch/news/politik/migrations-chef-mario-gattiker-denkbar-dass-es-2016-noch-mehr-asylgesuche-gibt-id4560223.html>

aussi fortement mise à contribution par des réfugiés reconnus et les personnes admises provisoirement qui exercent une activité lucrative pendant une brève période.

La Confédération verse aux cantons des forfaits globaux pour les personnes pendant la durée de la procédure d'asile, de l'admission provisoire ou de la protection temporaire. Pour les personnes admises provisoirement, le forfait prend fin au plus tard sept ans après l'entrée de l'intéressé en Suisse. La Confédération verse aux cantons des forfaits globaux pour les réfugiés. Le forfait est d'environ 1500 F par requérant et par mois. Il se compose de parts au loyer, aux frais d'aide sociale et d'accompagnement ainsi qu'aux primes d'assurance-maladie et franchises. La Confédération verse ces forfaits à compter du début du mois qui suit la décision d'octroi de l'asile, du statut de réfugié admis à titre provisoire, mais au plus tard cinq ans après le dépôt de la demande d'asile qui a mené à l'octroi de l'asile<sup>2</sup>.

Ce forfait ne suffit malheureusement pas dans la plupart des cas à couvrir les coûts effectifs. Les frais de santé, en particulier, ont explosé ces derniers mois. Lorsqu'un enfant de réfugiés doit être placé dans une école spécialisée ou dans une famille d'accueil, les coûts supplémentaires dans le seul domaine scolaire peuvent rapidement atteindre 20 000 F par an et par enfant. Idem pour les cours intensifs de langue pour les enfants et les adolescents pendant l'intégration dans les classes scolaires ordinaires.

L'afflux massif de requérants d'asile impacte nos finances cantonales. En effet, bien que la Confédération participe financièrement aux frais générés par les demandeurs d'asile dont la demande est en cours, **Genève dépasse le budget alloué par la Confédération de plus de 32 millions pour l'année 2015<sup>3</sup>**. Le forfait unique versé par la Confédération à l'obtention du permis B ne permet de prendre en charge qu'une partie du forfait d'intégration.

Les requérants d'asile d'aujourd'hui viennent grossir le bataillon des bénéficiaires durables de l'aide sociale. En effet, la quote-part de l'aide sociale est très élevée chez les réfugiés reconnus et les requérants admis provisoirement alors que ces personnes auraient en fait le droit de travailler en Suisse. Chez les migrants érythréens, par exemple, ce taux est de plus de 95% ! Cela ne change pas même après de nombreuses années de séjour en Suisse. Nos politiques d'intégration, consistant à dispenser des cours de langue officielle et d'apprentissage des us et coutumes de notre pays, ne semblent pas donner des résultats probants.

---

<sup>2</sup> Ordonnance 2 sur l'asile relative au financement, OA2 RS 142.312)

<sup>3</sup> PL 11893

Le forfait mensuel de la Confédération versé par requérant représente une somme de 150 000 F pour les sept premières années. Après ce délai, cette charge se reporte intégralement sur le canton ou la commune.

### **Calcul hypothétique des coûts de l'aide sociale pour les requérants d'asile à charge des contribuables (sans un éventuel regroupement familial...)**

- un requérant d'asile arrive en Suisse à l'âge de 20 ans. Il bénéficie d'une admission provisoire. Ses coûts sont assumés pendant sept ans par la Confédération (en moyenne 55,80 F par jour).

**= 150 000 F**

- Au chômage à 27 ans, aide sociale jusqu'à 65 ans. Hypothèse : 30 000 F par an (sans les traitements spéciaux, le regroupement familial, fondation d'une famille, etc.). Coûts de l'intégration en fonction du niveau de formation et des incitations financières...

**= 1,1 million de francs**

Le constat semble se vérifier même dans des pays réputés pour déployer des moyens importants afin d'intégrer les populations immigrées. D'après un économiste kurdo-suédois, « les non-Européens s'intègrent mal. En Suède, 48% des immigrants en âge de travailler ne travaillent pas, ajoute l'économiste. Même après 15 ans en Suède, leur taux d'emploi atteint à peine 60% »<sup>4</sup>. La Suisse et Genève parviendraient-ils à de meilleurs résultats ?

A Genève, le taux de pénétration du marché de l'emploi des ressortissants afghans, qui ont constitué la plus grande proportion des requérants en 2015 avec près de 4000 individus, atteint péniblement les 4%.

### **III. Urgence de la situation à Genève**

D'après un communiqué de presse de l'Hospice général daté du 3 décembre 2015, 1300 personnes supplémentaires ont été enregistrées à Genève en 2015 par rapport à 2014. 6000 requérants d'asile sont suivis par l'Hospice général. Le dispositif d'hébergement « est saturé »<sup>5</sup>. La barre des 6000 requérants d'asile suivis par l'Hospice général a été franchie début

<sup>4</sup> <http://www.theglobeandmail.com/opinion/swedens-ugly-immigration-problem/article26338254/>

<sup>5</sup> [http://www.hospicegeneral.ch/fileadmin/files/pdfs/medias/communiques/2015/Communiqu%C3%A9\\_HG\\_-\\_situation\\_h%C3%A9bergement\\_2015.pdf](http://www.hospicegeneral.ch/fileadmin/files/pdfs/medias/communiques/2015/Communiqu%C3%A9_HG_-_situation_h%C3%A9bergement_2015.pdf)

octobre 2015. Plus de 500 personnes – uniquement des hommes – sont logées aujourd’hui dans 8 abris de protection civile (PCi) tandis que plus de 150 sont hébergées à l’hôtel au prix de 85 F/jour soit 2550 F/mois. D’après l’institution, toutes les solutions de logement à court terme mises à la disposition de l’Hospice général (appartements, maisons et structures provisoires) sont épuisées. Pour 2016, le nombre de personnes présentes dans le dispositif d’hébergement des migrants de l’Hospice général va probablement croître, impliquant de trouver de nouvelles structures d’hébergement. Pour le seul mois de janvier 2016, 102 personnes supplémentaires sont entrées dans le dispositif d’hébergement. En mars 2016, l’Hospice général a admis qu’il manquait 1300 places, en prévision d’un nombre d’arrivées identique à 2015 et pour sortir les familles des abris PC. Dans un canton urbain où sévit une crise du logement endémique, il ne va pas sans dire que la tâche se révèle des plus difficiles. Des autorisations de construire quatre centres d’accueil devraient être demandées prochainement et de nouvelles structures d’hébergement verront le jour cette année.

#### **IV. Oppositions à l’accueil de migrants**

Selon les chiffres du secrétariat d’Etat aux migrations, Genève devrait enregistrer 1300 arrivées supplémentaires en 2016 impliquant d’augmenter l’offre de logements pour requérants d’asile.

Les riverains des lieux des diverses implantations projetées, placés devant le fait accompli, s’inquiètent pour l’avenir de leur quartier. Parmi les diverses oppositions, retenons les pétitions des habitants d’Onex, de Thônex et de Meyrin notamment. A Onex, des pétitionnaires refusent l’implantation d’un village pour requérants d’asile dans le voisinage immédiat de la pataugeoire et de l’école d’Onex-Parc, avec pour résultat la disparition du parc Morillon. A Thônex, des habitants s’opposent à l’imposition d’un camp de 400 migrants composé de jeunes hommes célibataires qui ne sont pas victimes du conflit syrien. Enfin, à Meyrin, c’est le choix d’héberger 50 jeunes hommes migrants sous l’école Bellavista au mépris de la sécurité des femmes et des enfants qui est considéré comme inacceptable pour les habitants.

En plus de la proximité d'écoles, de préaux, de places de jeux, etc., c'est la très grande proportion d'hommes qui pose un grand problème aux parents et aux petits élèves. Car bien que les médias diffusent en continu des images de familles avec des enfants pour influencer la population, sur les 39 523 personnes qui ont déposé une demande d'asile en 2015, 28 566, soit 72%, étaient des hommes. Chez les requérants âgés de 16 à 25 ans, le déséquilibre entre les sexes est encore plus important : plus de 80% sont des jeunes hommes<sup>6</sup>. D'après plusieurs études, un sexe-ratio avec un taux de jeunes hommes élevé entraîne un accroissement de violence, notamment envers les femmes<sup>7, 8</sup>.

Personne n'a d'ailleurs oublié les paroles d'un ancien directeur de l'Office fédéral des migrations (ODM), pour lequel une grande partie des requérants d'asile sont actifs dans la petite criminalité ou le trafic de drogue. De plus, le canton de Genève connaît diverses zones où les signes de précarité sont grands, et où l'implantation d'hébergements pour requérants d'asile ne manquera pas de renforcer un communautarisme naissant.

Pour ces raisons, il est demandé au Conseil fédéral de cesser d'attribuer des requérants d'asile au canton de Genève jusqu'à la mise en service des centres fédéraux qui permettraient d'après la Confédération de décharger les cantons, ou, à défaut, d'autoriser le canton de Genève à choisir des requérants d'asile en fonction du genre afin d'éviter d'avoir des centres composés exclusivement de jeunes hommes célibataires à proximité des écoles et des préaux.

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente résolution.

---

<sup>6</sup> Source : Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM)

<sup>7</sup> Zhou X.D., et al. « The very high sex ratio in rural China : impact on the psychosocial wellbeing of unmarried men »

<sup>8</sup> Barber N., « The sex ratio and female marital opportunity as historical predictors of violent crime in England, Scotland and the United States »